

# Le Rapport annuel de Performance de la mission des Affaires Religieuses au titre de l'année 2021



UNITE DE GESTION DU BUDGET PAR OBJECTIFS

Avril 2022

# SOMMAIRE

## **Chapitre 1 : Présentation générale des plus importantes réalisations de la mission pour l'année 2021 :**

- 1- Résumé des plus importantes réalisations stratégiques de la mission.
- 2- Les résultats de l'exécution du budget de la mission.

## **Chapitre 2 : Les réalisations des programmes de la mission pour l'année 2021 :**

### **Programme "Le développement religieux "**

- 1- Les résultats de performance du programme "le développement religieux".
- 2- Les résultats de l'exécution du Budget du programme "le développement religieux".

### **Programme " Pilotage et Appui"**

- 1- Les résultats de performance du programme " Pilotage et Appui".
- 2- Les résultats de l'exécution du Budget du programme " Pilotage et Appui"

## **Chapitre 1 :**

### **Présentation générale des plus importantes réalisations de la mission pour l'année 2021 :**

#### **1- Résumé des plus importantes réalisations stratégiques de la mission :**

La mission essentielle du ministère des Affaires religieuses consiste à œuvrer à l'application la politique de l'Etat dans le domaine religieux en fixant les plans et les programmes du secteur qui visent à :

- Faciliter la pratique des rites religieux,
- Diffuser les valeurs de modération et de tolérance au sein de la société de manière à préserver sa cohésion pour se prémunir contre les risques d'isolement, d'intégrisme et d'extrémisme.
- Renforcer les liens d'union, de solidarité et d'entraide dans la société.
- Préserver le patrimoine religieux et en tirer profit en encourageant la recherche en la matière et en le valorisant.
- Préserver les déterminants de l'identité et la personnalité historique tunisienne et le renforcement de l'attachement à celle-ci.

Et ce dans le cadre de l'engagement de respecter la constitution qui garantit dans son article (6) la liberté de croyance et de la pratique des rites religieux et qui garantit la neutralité des mosquées et des lieux de culte contre toute exploitation partisane.

La stratégie générale du ministère (en tant que politique publique) s'inscrit dans le cadre de la politique de l'Etat qui vise à :

- Lutter contre toutes les formes d'intégrisme et d'extrémisme et protéger la paix sociale en intensifiant la sensibilisation et la prédication religieuse des citoyens, en rationalisant et en développant le discours religieux et en diffusant une pensée religieuse éclairée (un discours alternatif) essentiellement à travers :
  - ↳ L'organisation des leçons dans les mosquées et les masjeds.
  - ↳ La préparation de programmes de sensibilisation télévisés et de de radio destinés au public.
  - ↳ L'organisation des conférences, des manifestations, des colloques et séminaires scientifiques et religieux.
  - ↳ L'appui de la recherche scientifique et des études dans les domaines des sciences Islamiques en œuvrant à la préservation et la diffusion du patrimoine islamique.
  - ↳ La prise soin du Saint Coran en encourageant sa mémorisation, sa récitation et son intonation.

- ◀ La prise soin des kouttebs afin d'éduquer les enfants une éducation saine conformément aux enseignements authentique de la religion islamique et à ses principes de tolérance.
- ◀ Le soutien de la coopération internationale dans le domaine religieux.
- ☒ S'engager à la réalisation des objectifs de développement durable (à l'horizon 2030) fixés par les Etats membres des Nations Unies et ratifiés par la République Tunisienne, notamment en ce qui concerne les objectifs 4-2 ,4-7,5 et 16-1.

Compte tenu de ce qui a été présenté ci -dessus, **les axes stratégiques** du ministère des Affaires religieuses se présentent comme suit :

- Faciliter la pratique des rites religieux pour les femmes et les hommes dans le cadre de l'engagement à respecter la neutralité des masjeds et la préservation du patrimoine religieux.
- Diffuser les valeurs de modération et de tolérance au sein de la société.
- Assurer la neutralité des lieux de culte.

**Les priorités** de la mission se résument comme suit :

- Prendre soin des monuments religieux pour ce qui est de l'entretien, de l'ameublement et de l'équipement.
- Encadrer les cadres de la mosquée et développer leurs performances.
- Faciliter la pratique des rites religieux, organiser les conférences, les manifestations, les colloques et les séminaires scientifiques et religieux.
- L'appui de la recherche et des études scientifiques dans des domaines des sciences islamiques et les publier.
- Le développement de l'information religieuse dans le but de rationaliser le discours religieux.
- L'encadrement, la sensibilisation et l'orientation religieuse.
- La prise soin des kouttebs afin d'éduquer les enfants une éducation saine conformément aux enseignements authentique de la religion islamique et à ses principes de tolérance.

A partir des axes stratégiques présentées ci -dessus, les programmes de la mission sont le programme " le développement religieux" et le programme de " Pilotage et Appui".

En 2021, la mission a veillé dans le cadre de son travail continu à consolider davantage les principes de modération et de tolérance en vue de protéger la société contre les dangers d'isolement , d'intégrisme et d'extrémisme, à renforcer la paix sociale et renforcer les liens d'union, de solidarité et d'entraide entre les citoyens , et de préserver les déterminants de l'identité et inciter tous à la persévérance dans le travail et à déployer plus d' efforts pour contribuer efficacement à la construction à travers:

-L'intensification des sessions de formation au profit des cadres religieux (les prédicateurs et les cadres des mosquées) et en particulier les imams prédicateurs et les imams des cinq prières afin de développer leurs performances et élever leurs niveaux, eu égard à leurs rôles actifs dans la sensibilisation des gens et la diffusion d'une pensée religieuse éclairée.

- L'intensification de la prédication religieuse à travers les leçons de sensibilisation, les événements et les séminaires religieux dans les mosquées et les Masjeds et les autres espaces publics, les conférences, les forums, les journées d'étude, les psalmodies coraniques et les cercles de discussion religieuses afin de sensibiliser les citoyens et diffuser la pensée religieuse éclairée.

-Intensifier les publications de sensibilisation pour rappeler les citoyens des dispositions de charia et ses principes de modération et de tolérance.

- Maitriser l'organisation des rites religieux en facilitant les conditions de leurs déroulements et en offrant les conditions optimales de leurs pratiques, en contrôlant leurs superviseurs et en comblant les postes vacants dans des mosquées et des masjeds afin de protéger ces lieux contre toute exploitation illicite et faire face à la pensée religieuse extrémiste.

-Réduire les inégalités entre les hommes et les femmes en vue d'atteindre l'égalité des chances et la non -discrimination entre eux. En 2021, dans le cadre du programme "le développement religieux" , Le taux d'évolution des monument religieux contenant des espaces réservés aux femmes a enregistré une évolution remarquable .En effet, il a triplé par rapport à ce qui a été inscrit dans le projet annuel de performance pour l'année 2021 qui a été estimé 1,90 pour cent

- Suivre l'évolution du nombre des kouttebs au niveau national pour estimer les besoins de formation aux kouttebs par région sur la base du nombre des enfants moins de six ans. Et ce, afin de s'occuper d'eux et leurs accorder plus d'attention et leurs permettre de recevoir une éducation saine et équilibré dans toutes les régions , les inculquer les valeurs nobles et les acquérir les bonnes mœurs depuis leurs plus jeune âge, conformément aux enseignements authentiques de la religion islamique à travers la mémorisation du Coran et son interprétation dans le but de stimuler leurs mémoires , les familiariser avec les règles de la langue arabe et les principes de base de la religion islamique et les règles des pratiques , de développer leurs capacités manuelles et leurs aptitudes de communication avec le monde extérieur.

Ce taux a enregistré une légère baisse au niveau national par rapport à ce qui a été estimé dans le projet annuel de performance de la même année .Ceci est dû principalement à l'absence d'affectation de nouveaux espaces réservées aux kouttebs dans les monuments religieux créés en 2021 dans les régions , vu l'absence de besoins à la création de nouveaux kouttebs à l'heure actuelle dans ces régions

en raison de leurs faibles densités de population , de la diminution du nombre des enfants moins de six ans dans lesdites régions , outre leurs caractères rurales dans la plupart des cas ainsi que l'éloignement de ces monuments religieux de l'urbanisme.

Les bons résultats des indicateurs de performances ciblés pour l'année 2021 enregistrés montrent les efforts déployés pour exécuter les activités liées aux objectifs stratégiques fixés du programme le développement religieux qui se présentent comme suit :

**Objectif 1 : Faciliter la pratique des rites religieux pour les femmes et les hommes dans le cadre de l'engagement à respecter la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux.**

**Objectif 2 : Préserver la cohésion spirituelle dans la Société chez les femmes et les hommes.**

La publication du décret gouvernemental n°2020-762 du 31 août 2020, relative à la couverture sociale des cadres des mosquées instaurant, à partir du premier janvier 2021, le bénéfice d'une couverture sociale des cadres des mosquées (exerçant à plein temps), est considérée l'un des réformes les plus importantes dans le secteur des affaires religieuses au cours de l'année contribuant à leurs assurer une stabilité psychologique, à améliorer leurs performances et à les motiver pour mieux faire.

## 2- Résultats d'exécution du Budget de la mission :

Tableau n° 1

L'exécution du budget de la mission pour l'année 2021 en comparaison avec  
les prévisions

Répartition par nature de la dépense

Unité : mille dinars

Dépenses		Prévisions 2021 L.F. complémentaire (1)	Réalizations 2021 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions 2021	
				Le montant (1)-(2)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Crédits d'engagement	131.709	128.802	2.907	97,79
	Crédits de paiement	131.709	128.802	2.907	97,79
Dépenses de gestion	Crédit d'engagement	18.124	17.728	396	97,81
	Crédits de paiement	18.124	17.728	396	97,81
Dépenses d'interventions	Crédit d'engagement	11.667	10.796	871	92,53
	Crédits de paiement	11.667	10.796	871	92,53
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	3.950	2.624	1.326	66,43
	Crédits de paiement	1.220	730	490	59,83
Dépenses des opérations financières	Crédits d'engagement	-	-	-	-
	Crédits de paiement	-	-	-	-
<b>Total Général</b>	<b>Crédits d'engagement</b>	<b>165.450</b>	<b>159.950</b>	<b>5.500</b>	<b>96,67</b>
	<b>Crédits de paiement</b>	<b>162.720</b>	<b>158.056</b>	<b>4.664</b>	<b>97,13</b>

(\*) Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

**Tableau n° 2**  
**Exécution du budget de la mission pour l'année 2021 en comparaison avec**  
**les prévisions**  
**Répartition par programme**

Unité : mille dinars

Programmes		Prévisions 2021 L.F. complémentaire (1)	Réalizations 1202 (2)	Comparaison des réalisations avec les prévisions	
				Le montant (1)-(2)	Taux de réalisation % (2) / (1)
<b>Programme n°1 : Développement religieux</b>	Crédits d'engagement	146.661	142.299	4.362	97,02
	Crédits de paiement	145.421	142.154	3.267	97,75
<b>Programme n°9 : Pilotage et appui</b>	Crédits d'engagement	18.789	17.651	1.138	93,94
	Crédits de paiement	17.299	15.902	1.397	91,92
<b>Total Général</b>	<b>Crédits d'engagement</b>	<b>165.450</b>	<b>159.950</b>	<b>5.500</b>	<b>96,67</b>
	<b>Crédits de paiement</b>	<b>162.720</b>	<b>158.056</b>	<b>4.664</b>	<b>97,13</b>

\*Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

Le Budget total de la mission des affaires religieuses pour l'année 2021 s'élève à 164.000 MD, réparti selon les programmes comme suit :

- Le programme du développement religieux : 146.161MD.
- Le programme de pilotage et d'appui : 17.839 MD.

Le montant total du Budget de la mission a connu une augmentation par la loi des finances complémentaire pour atteindre 165.450 M. D en raison de l'impact financier sur le budget de la couverture sociale des cadres des mosquées prévue par le décret gouvernemental n°2020-762 du 31 août 2020 et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En outre, il y a lieu de tenir compte de l'impact financier de l'augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti régime 48 heures / semaine dont bénéficie les cadres des mosquées en application du décret gouvernemental n°2020-1069 du 30 décembre 2020, fixant le salaire minimum interprofessionnel garanti dans les secteurs non agricoles régis par le code du travail.



Des changements ont touché la répartition initiale du budget de la mission qui consistent essentiellement dans le transfert des crédits au niveau du même programme et la demande des crédits complémentaires pour la rémunération publique. Ils se présentent comme suit :

❖ **Concernant les transferts dans le même programme :**

**A -le programme de développement religieux :**

- Un montant de 450 MD a été transféré de la troisième partie " les dépenses de pèlerinage dans les lieux Saints" du sous-programme 2 " la gestion des affaires religieuses" à la deuxième partie " les dépenses de fonctionnement des mosquées et des Mesjeds" du sous-programme 1 "Pilotage des affaires religieuses" pour payer les impayés relatifs à la consommation d'électricité et d'eau des mosquées .

- Un montant de 107 M.D au niveau du même sous-programme " la gestion des affaires religieuses "de l'article 102 " rémunération des personnels non permanents" à l'article 101 spécifique à la rémunération des personnels permanents.

-Un montant de 481 MD a été transféré du sous-programme 2 " la gestion des affaires religieuses" de l'article 102 " rémunération des personnels non permanents" à l'article 101 " rémunération des personnels permanents du sous-programme " pilotage des affaires religieuses"

**B- le programme de Pilotage et Appui :**

-Un montant de 212 MD de l'article 101 " rémunérations des personnels permanents" à l'article 100 "indemnités allouées aux autorités publiques ".

-Un montant de 326 MD au niveau du sous- programme de la troisième partie " Intervention publique" de l'article 300" les transferts" a été transféré à la deuxième partie " dépenses de gestion" article 201 " dépenses de fonctionnement des services publics".

❖ **Concernant les crédits complémentaires :**

La mission a eu recours à un crédit complémentaire de 66 MD au niveau du programme de développement religieux dans sa première partie article 102 " rémunération des personnels non permanents" pour payer les salaires des cadres de mosquées.

Le tableau N°2 ci-dessus présente la répartition par programme de l'exécution du budget de la mission pour l'année 2021. On constate bien que le montant total des crédits de paiement consommés par le programme " le développement religieux" a dépassé 90 % du montant total des crédits de paiements exécutés. Pour le programme Pilotage et Appui, ce taux n'a pas dépassé les 10 %.

Cela s'explique par le poids non important du budget du programme précité dans le budget de la mission d'une part, et par l'augmentation du coût de la rémunération des cadres des mosquées

(Imams orateurs, Imams des cinq prières, muezzins, moaddebs, chargés de l'entretien des monuments, éducateurs etc....) d'une autre part.

Nous notons que le pourcentage de réalisation des crédits d'engagements du programme "développement religieux" est de 97% avec un taux de réalisation des crédits de paiement de 97,75%. Ces taux sont considérés élevés en comparaison avec ceux du programme "Pilotage et Appui" dont le pourcentage a atteint 94% pour les crédits d'engagements et 92 % pour les crédits de paiement (Voir la deuxième partie ci-dessous)

-

## **Chapitre 2 :**

**Les Réalisations des Programmes de la mission**

**pour l'année 2021**

## **Le programme n°1 : " Le développement religieux"**

**Responsable du Programme : Monsieur Sami Guesmi (Du 16 Mai 2016 jusqu'à Présent)**

Directeur Général des monuments religieux et des cadres des mosquées

### **1-Les résultats de performance du programme :**

La stratégie du programme du développement religieux comprend essentiellement ce qui suit :

- Faciliter la pratique des rites religieux entre les femmes et les hommes.
- Consolider les principes de modération et de tolérance de la religion islamique pour protéger la société contre les dangers d'isolement, d'intégrisme et d'extrémisme de manière à renforcer les liens d'union, de solidarité et d'entraide et la préservation des déterminants de son identité arabo musulmane.
- Prendre soin du Saint Coran.
- La sensibilisation et la prédication religieuse.
- Réduire les inégalités entre les hommes et les femmes au sujet de la prédication religieuse pendant la saison de pèlerinage de façon à garantir l'équité et l'égalité des chances entre les deux sexes.
- L'appui à la recherche scientifique.
- La coopération internationale dans le domaine religieux.

**Les axes stratégiques du programme " le développement religieux" se présentent comme suit :**

- ❖ **Faciliter la pratique des rites religieux entre les hommes et les femmes** : En garantissant aux fidèles, aussi bien de sexe féminin que masculin, les conditions optimales permettant de faciliter la pratique de leurs rites religieux à travers :
  - La prise soin des monuments religieux en ce qui concerne l'entretien, l'ameublement et l'équipement afin de préserver le patrimoine religieux.
  - Assurer la disponibilité du cadre humain en nombre suffisant.

Il en découle la nécessité pour la mission de pourvoir les postes vacants dans les monuments religieux et l'allocation d'espaces réservés pour les femmes leurs permettant l'accomplissement de leurs rites religieux. Ceci actuellement défaut dans de nombreuses mosquées et mesjeds au niveau national.

❖ **Garantir la neutralité des lieux de culte** : veiller à assurer la neutralité des activités exercés par les cadres des mosquées dans les masjeds et les mosquées (les discours de vendredi et les leçons etc.....) contre toute exploitation partisane en intensifiant les opérations d'inspection et de contrôle menées par les inspecteurs et les prédicateurs dans les monuments religieux et les cadres des mosquées.

❖ **Diffuser les valeurs de modération et de tolérance au sein de la société au niveau central et régional** : A travers :

**A-Au niveau central :**

-**La formation et le développement des compétences** : Par l'encadrement des cadres des mosquées au niveau central, leurs formations afin de développer leurs performances notamment pour les Imams orateurs et les Imams des cinq prières chargés de la sensibilisation et la prédication des gens.

-**l'information religieuse et le discours religieux** : En veillant au niveau central à les développer, les rendre en phase avec les problèmes de notre époque et les aspirations des citoyens, et les rationaliser afin de maintenir la paix sociale et l'atteinte de l'intérêt général.

- **La production intellectuelle** : En encourageant la production intellectuelle et en consolidant la recherche scientifique et les études dans les domaines scientifiques islamiques et en les publiant pour les deux sexes.

-**Les forums, les manifestations, les colloques scientifiques et religieux, les journées et les sessions de formation** : En veillant à leurs bonne organisation et encadrement, et en choisissant avec précision les sujets à traiter et le public qui va être invité pour y assister.

**A-Au niveau régional :**

- **L'organisation des rites religieux** : En veillant à faciliter leur pratique et leur bon déroulement.

- **L'encadrement, sensibilisation et prédication religieuses sur la base d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes** : En veillant à la bonne organisation des activités religieuses en relation, telles que les leçons dans les Mesjeds , les mosquées et les autres espaces publics , les conférences et les Mouçamarats religieuses pour assurer l'atteinte de l'intérêt souhaité.

- **La prise soin du saint Coran** : en organisant les concours coraniques, en encourageant sa mémorisation, sa récitation, et son intonation. En outre prendre soin des kouttebs afin d'éduquer correctement les enfants moins de six ans conformément aux enseignements authentiques de la religion islamiques et ses principes de tolérance.

A cet effet, les objectifs stratégiques pour ce programme ont été fixés comme suit :

- **L'objectif stratégique N°1** : Faciliter la pratique des rites religieux pour les femmes et les hommes dans le cadre de l'engagement à respecter la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux :
- **L'objectif stratégique N°2** : Préserver la cohésion spirituelle au sein de la société chez les hommes et les femmes.

**L'Objectif Stratégiques 1.1: Faciliter la pratique des rites religieux pour les femmes et les hommes dans le cadre de 'engagement à respecter la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux :**

Cet objectif est considéré comme un objectif stratégique, car il est étroitement lié aux attributions essentielles de la mission des affaires religieuses qui veille, dans la limite des crédits budgétaires alloués à cet effet, à garantir les conditions optimales aux fidèles de sexe féminin et masculin afin de de leurs faciliter la pratique de leurs rites religieux par :

- Prendre soin des mosquées et des masjeds par l'exécution des travaux d'entretien, d'ameublement et d'équipement des monuments religieux afin de préserver le patrimoine religieux.
- Fournir les ressources humaines suffisantes dans les monuments religieux et veiller à pourvoir les vacances dans les postes.
- Assurer la neutralité des lieux de culte afin de les protéger contre les exploitations illicites en vue de maintenir la paix et la sécurité sociale et protéger le pays contre les dangers d'extrémismes et de l'intégrisme et faire face aux pensées religieuses extrémistes associées au terrorisme.
- Autoriser la construction des Masjeds et des mosquées et leurs inscriptions parmi les monuments pris en charge par l'Etat (sous la tutelle de la mission), en réponse aux demandes des citoyens dans les différents gouvernorats afin de fournir les lieux de culte en nombre suffisant en relation avec le taux d'évolution de la population dans chaque gouvernorat.
- Veiller à fournir les espaces spécifiques aux femmes dans les mosquées et les Masjeds en réponse à leurs besoins spécifiques lors de la pratique de leurs rites religieux.

Cet objectif reflète l'orientation stratégique de la mission (la politique publique) dans le domaine des affaires religieuses qui consiste à faciliter la pratique des rites religieux dans le cadre de l'engagement de respecter la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux.

Les indicateurs de performances ont enregistré des taux de réalisation jugés très acceptables par rapport aux estimations conformément aux tableaux suivants :

### Indicateur 1.1.1 -Le taux des monuments religieux par mille habitants au niveau national :

Unité de l'indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Mille habitants	0,555	0,558	0,600	0,574	96	0,700	2023

Le taux des monuments religieux par mille habitants au niveau national en 2021 a atteint 0,574 % (mosquées ou masjeds pour 2000 habitants), contre 0,600 % estimé dans le projet annuel de performance de l'année 2021. Cet écart enregistré est considéré faible, et cela est expliqué principalement par :

-Un retard au niveau de l'avancement des travaux de construction de certains mosquées ou mesjeds à cause des difficultés de financement surtout que les constructions sont réalisées par des souscriptions publiques.

- Le non-respect de certains entrepreneurs des délais précis d'exécution des projets de construction.

- Difficulté de nomination des cadres dans les nouvelles mosquées et mesjeds surtout en l'absence d'autorisation budgétaire de recrutement en 2021 pour la mission. En conséquence il y'a eu recours à la nomination de cadres des mosquées en activité dans d'autres mosquées ou masjeds dans les nouveaux monuments religieux (cumul d'emplois).

Il en résulte un retard dans les dates d'inscription des monuments religieux (c'est-à-dire l'autorisation de leurs ouvertures au public et leurs enregistrements dans le domaine public des mosquées).

### Indicateur 1.1.2 -Le taux annuel de couverture des monuments religieux prioritaires en travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement :

Unité de l'indicateur	Réalisation 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	9	81,44	22	82,05	373	25	2023

Le projet annuel de performance a fixé le taux annuel de couverture des monuments religieux prioritaires en travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement pour l'année 2021 à 22%. Ce

taux est considéré comme faible par rapport à ce qui a été réalisé dans la même année estimé à 82 %. Ce pourcentage élevé est expliqué par :

- La mission veille à ce que les travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement touchent un plus grand nombre des monuments religieux en adoptant une liste annuelle des sites prioritaires compte tenu de leurs états généraux de construction qui nécessitent une intervention rapide et urgente ( des locaux qui ont des besoins urgents d'aménagement et d'entretien pour arrêter la détérioration de leurs états généraux et des locaux qui menacent ruine constituant un danger pour la sécurité des fidèles) et ce sur la base des fiches d'évaluation déterminant l'état structurel général de ces locaux.
- La valeur cible incluse dans le projet annuel de performance pour l'année 2021 a été estimée au mois de mai 2021 sur la base d'une liste des monuments religieux prioritaires présentant pour certains d'entre eux un coût d'intervention très élevé. Cette liste a été révisée afin d'inclure un nombre plus important de monuments.

Une révision de ce taux par la mission est prévue dans le projet annuel de performance pour l'année 2023.

#### **Indicateur 1.1.2 -Le taux d'absorption des postes vacants dans les monuments religieux :**

Unité de l'indicateur	Réalisation 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	<b>4,5</b>	<b>7,6</b>	<b>8</b>	<b>17,16</b>	<b>2,14</b>	<b>9</b>	<b>2023</b>

Le projet annuel de performance pour l'année 2021 a fixé le taux d'absorption des postes vacants des monuments religieux à 8 %. Alors que le pourcentage réalisé pour la même année est estimé à 17,16%. Ce pourcentage est considéré satisfaisant malgré l'absence d'autorisation de recrutement de cadres des mosquées dans le budget de 2021. En effet, la mission au cours de l'année concernée a pu pourvoir 725 vacances répartis sur 24 gouvernorats sur un total de 4224 postes vacants estimé à la fin du mois de décembre 2021, et ce par la gouvernance des nominations des cadres des mosquées en ayant recours autant que possible à des mutations et au cumul des postes.



**Indicateur 1.1.2 -Le taux d'évolution des monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes :**

Unité de l'indicateur	Réalisation 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	1,65	1,72	1,90	6,30	3,3	2	2023

Le taux d'évolution des monuments religieux qui contiennent des espaces réservés aux femmes en 2021 a enregistré une évolution remarquable par rapport à ce qui a été fixé dans le projet annuel de performance pour l'année 2021 qui est estimé à 1,90 %, soit l'équivalent de 4570 monuments contenant des espaces réservés aux femmes.

Le nombre des monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes à la fin du mois de décembre 2021 a presque triplé par rapport à la valeur estimée dans le projet annuelle de performance. Cette augmentation remarquable est expliquée par la volonté de la mission de réduire progressivement les inégalités entre les hommes et les femmes en vue d'assurer l'équité et l'égalité des chances entre les deux sexes lors de la pratique de leurs rites religieux, et ce à travers :

- L'obligation d'intégrer dans le programme annuel de travaux d'aménagement et d'entretien des monuments religieux l'exécution de tels travaux pour les monuments religieux dépourvus de tels espaces, et ce dans les limites des crédits alloués au budget.
- L'obligation de réserver des espaces aux femmes (salle de prière, espaces d'ablution et des toilettes) dans les dossiers de demande d'autorisation de construction des monuments religieux.

Malgré, les efforts déployés dans ce domaine afin de faciliter la pratique des rites religieux des femmes et réduire les inégalités entre les deux sexes, la réticence des femmes dans les zones rurales de fréquenter les mosquées et les masjeds afin d'accomplir leurs rites religieux est considérée comme l'un des plus importants problèmes rencontrés.

La mission veille à y remédier en les sensibilisant de l'importance de fréquenter les lieux de culte pour accomplir leurs rites religieux d'une part, et suivre les leçons de sensibilisation pour en tirer profit d'une autre part.

**L'Objectif Stratégiques 1.2: Préserver la cohésion spirituelle au sein de la société chez les femmes et les hommes :**

Cet objectif exprime l'orientation stratégique de la mission, chargée de la mise en œuvre de la politique publique dans le domaine des affaires religieux et ceci en veillant à :

-Diffuser les principes de modération et de tolérance de la religion islamique entre les citoyens (hommes et femmes).

-Instaurer un discours religieux alternatif équilibré qui cherche à corriger les faux concepts chez plusieurs citoyens et en particulier les jeunes et qui incite à la tolérance, la compassion et le renforcement des liens de fraternité et de cohésion entre les membres de la société.

- Exposer et vulgariser le point de vue de la chaaria , en référence à l'école tunisienne " la zaitouna", sur des questions sociales soulevées de façon à le suivi du réel vécu.

Il convient de noter dans ce domaine, le rôle important qui incombe aux kouttebs dans l'éducation de la jeunesse émergente (les petits enfants) en lui garantissant une éducation saine et en lui inculquant les valeurs islamiques correctes de tolérance.

Cet objectif a enregistré des bons taux de réalisations par rapport aux estimations, en se référant à ses indicateurs de performances, et conformément aux résultats suivants présentés dans les tableaux ci-dessous.

**Indicateur 1.2.1 -Le taux d'évolution du nombre des leçons religieuses dans les mosquées et les espaces publics, des conférences, des psalmodies, des forums , des journées d'étude et de formation et des autres activités de sensibilisation et d'orientation religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays chaque année.**

Unité de l'indicateur	Réalisation 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	<b>4,23</b>	<b>4,50</b>	<b>4,60</b>	<b>8,34</b>	<b>181,3</b>	<b>4,80</b>	<b>2023</b>

Le total des leçons religieuses dans mosquées et les espaces publics (prisons ,centres de rééducation, centres des personnes âgées,.....), des conférences, des séminaires , des psalmodies, des journées d'études et de formation et les autres activités de sensibilisation et de prédication religieuses à l'intérieur et l'extérieur du pays, effectuées fin 2021 par les imams orateurs, les enseignants Afeq, et les inspecteurs des affaires religieuses a enregistré une augmentation estimée presque au double en comparaison avec ce qui a été estimé dans le projet annuel de performance de la même année.

Cette augmentation s'explique par la réduction de la période de fermeture des mosquées en 2021 par rapport à 2020 en raison de l'amélioration de la situation épidémique, ce qui a entraîné une

augmentation du nombre des leçons, des conférences religieuses et des autres activités dans le cadre de la sensibilisation et de l'orientation religieuse.

**Indicateur 1.2.1 -Le taux d'évolution des kouttebs à l'échelle national :**

Unité de l'indicateur	Réalisation 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	<b>5,70</b>	<b>4</b>	<b>4,50</b>	<b>3,52</b>	<b>78,22</b>	<b>5,0</b>	<b>2023</b>

Le taux d'évolution du nombre des kouttebs au niveau national a enregistré une légère baisse par rapport à sa valeur estimée dans le projet annuel de performance pour la même année soit 4,5%. En effet, le nombre total des kouttebs dans les différents gouvernorats à la fin de l'année 2021 a atteint 1967 kouttebs. Cette légère baisse est expliquée par la non-réservation d'espaces pour les kouttebs dans les nouveaux monuments religieux créés en 2021 vu l'absence de besoins en kouttebs dans les régions dans lesquelles ces monuments religieux ont été créés.

Ceci s'explique, pour ces régions, par leurs faibles densités de population et le faible nombre d'enfants de moins de six ans, outre leur caractère rural et l'éloignement des monuments religieux des agglomérations et des villes.

Parmi les problèmes les plus importants auxquels est confronté le secteur des kouttebs, nous citons les suivants:

- Le non-respect par certains moaddebs du programme officiel adopté et approuvé par la mission ce qui ne garantit pas la qualité requise.
- La manque de formation de certains moaddebs, notamment en ce qui concerne l'aspect pédagogique.

Afin de remédier à ces problèmes la mission veille à :

- Intensifier le contrôle des Kouttebs et obliger les moaddebins à adopter le programme officiel, les former par groupe à l'institut supérieur des sciences religieuses de Tunis pour ce qui est de la pédagogie.
- Réviser le cadre juridique des kouttebs afin de les mieux organiser et augmenter le niveau de leurs performances.

**2-Les résultats d'exécution du budget du programme du "développement religieux" :**

**Tableau n° 1**

**L'exécution du budget du programme "le développement religieux" pour  
l'année 2021 en comparaison avec les prévisions**

**Répartition par nature de la dépense**

Unité : mille dinars

Dépenses		Prévisions 2021 L.F. complémentaire (1)	Réalizations 2021 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions 2021	
				Le montant (1)-(2)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Crédits d'engagement	128.334	125.599	2.735	97,87
	Crédits de paiement	128.334	125.599	2.735	97,87
Dépenses de gestion	Crédits d'engagement	16.087	15.832	255	98,41
	Crédits de paiement	16.087	15.832	255	98,41
Dépenses d'interventions	Crédits d'engagement	320	64	256	20
	Crédits de paiement	320	64	256	20
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	1.920	804	3.731	42
	Crédits de paiement	680	659	21	97
Dépenses des opérations financières	Crédits d'engagement	-	-	-	-
	Crédits de paiement	-	-	-	-
<b>Total Général</b>	<b>Crédits d'engagement</b>	<b>146.661</b>	<b>142.299</b>	<b>4.362</b>	<b>97,02</b>
	<b>Crédits de paiement</b>	<b>145.421</b>	<b>142.154</b>	<b>3.267</b>	<b>97,75</b>

\*Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

Le budget total alloué au programme de développement religieux en 2021 a atteint 146.161 M.D.  
Le montant total du budget du programme a été augmenté par la loi de finance complémentaire

pour atteindre 149.282 MD étant donné l'impact financier enregistré sur le budget de la couverture sociale des cadres des mosquées en application aux dispositions du décret gouvernemental n° 2020-762 du 31 août 2020 qui a bénéficié ces cadres de mosquées de la couverture sociale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ainsi que l'impact financier de l'augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti régime 48 heures par semaine dont bénéficient les cadres des mosquées et qui a été approuvé par le décret gouvernemental n°2020-1069 du 30 Décembre 2020, fixant le salaire minimum interprofessionnel garanti dans les différents secteurs non agricoles régis par le code du travail.

Parmi les changements les plus importants qui ont touchés la répartition initiale du budget du programme du développement religieux, on cite :

**❖ En ce qui concerne les transferts dans le cadre du même programme :**

- Un montant de 450 MD a été transféré de la troisième partie les dépenses d'interventions publiques " les dépenses de pèlerinage dans les lieux Saints" du sous-programme 2 " la gestion des affaires religieuses" à la deuxième partie " les dépenses de gestion"- les dépenses d'exploitation et d'entretien des équipements publics-" les dépenses de fonctionnement des mosquées et des Mesjeds" du sous-programme 1 "Pilotage des Affaires Religieuses" pour payer les impayées relatives à la consommation d'électricité et d'eau".
- Un montant de 107 M.D au niveau du même sous-programme " la gestion des affaires religieuses "de l'article 102 " Rémunération des personnels non permanents" à l'article 101 relatif à la rémunération des personnels permanents.
- -Un montant de 481 MD a été transféré du sous-programme 2 " la gestion des affaires religieuses" de l'article 102 "rémunération des personnels non permanents " à l'article 101 " rémunération des personnels permanents" du sous-programme 1 " pilotage des Affaires religieuses"

**❖ En ce qui concerne les crédits complémentaires :**

La mission a eu recours à un crédit complémentaire de 66 MD au niveau du programme" le développement religieux " dans sa première partie article 102 relatif à la rémunération des personnels non permanents pour payer les salaires des cadres de mosquées.

Le tableau ci-dessus montre que le taux de consommation des crédits d'engagement et de paiement du programme " le développement religieux" ont atteint des taux bons qui dépassent 97% à l'exception des dépenses suivantes :

-Les dépenses d'intervention avec un taux de consommation des crédits d'engagement et de paiement de 20%. Et cela est dû à la suspension de la saison de pèlerinage pour l'année 2021 et au

report du concours international pour la mémorisation, la récitation et l'intonation du Saint coran jusqu'à l'année 2022.

C'est ce qui explique le transfert des crédits effectué par la mission de la troisième partie à la deuxième partie mentionnée ci-dessus.

- Les dépenses d'investissement avec un taux de consommation des crédits d'engagement de 41 % et un taux de consommation de crédits de paiement de 97%. Ceci est dû principalement au report d'un engagement de 500 MD dans le cadre du programme de rationalisation de la consommation de l'énergie dans les monuments religieux jusqu'à l'achèvement des travaux techniques du programme mentionné.

Les taux de consommation des crédits en engagement et en paiements retracés dans le tableau ci-dessus reflète la détermination de la mission pour l'exécution des activités du programme en vue de réaliser les valeurs cibles et atteindre les objectifs retracés dans le cadre de sa stratégie générale.

**Tableau n° 2**

**L'exécution du budget du programme "le développement religieux"  
pour l'année 2021 en comparaison avec les prévisions  
Répartition par sous-programme et activités (Crédits de paiements)**

**Unité : mille dinars**

Désignation des sous-programmes	Désignation des activités	Prévisions 2021 (L.F.C) (1)	Réalizations 2021 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions	
				Montant (1)-(2)	Taux de réalisation (2) / (1)
<b>Sous-programme centraux</b>	<b>Activités centrales</b>				
<b><u>Sous-programme1 :</u></b>	<b><u>Activité 1 :</u></b> La tutelle des monuments religieux	18.970	18.722	248	98,70
Le pilotage des affaires religieuses	<b><u>Activité 2 :</u></b> Formation des cadres religieux et diffusion de la production intellectuelle	894	849	45	95
<b>Total des sous-programmes centraux et des activités</b>		19.864	19.571	293	98,52
<b>Sous-programme régionaux</b>	<b>Activités régionales</b>				
<b><u>Sous-programme2 :</u></b>	<b><u>Activité 3 :</u></b> Organisation des rites religieuses	19.073	18.994	79	99,58
La gestion des affaires religieuses	<b><u>Activité 4 :</u></b> Sensibilisation et prédication religieuse	95.123	92.866	2.257	97,27
	<b><u>Activité 5 :</u></b> Apprentissage, interprétation et intonation du Saint coran	11.361	10.723	638	94,38
<b>Total des sous-programmes centraux et des activités</b>		125.557	122.583	2.974	98
<b>Total</b>		145.421	142.154	3.267	98

Comme le montre le tableau ci-dessus, les taux de consommation des crédits du programme "le développement religieux" (les taux de réalisation) ont dépassé 94% par rapport aux estimations. Ce taux élevé montre le souci de la mission à atteindre les objectifs fixés du programme et les grands efforts déployés pour exécuter ses activités avec la participation du responsable du programme et tous les intervenants et l'aide de l'unité de gestion du budget par objectifs.

Ce tableau met en évidence l'impact direct des activités réalisés sur la performance du programme en relation avec le budget qui lui est alloué, ce qui a permis d'atteindre les résultats présentés ci-

dessus (dans la partie réservée à la présentation et l'analyse des résultats des indicateurs de performances) et qu'il convient de les rappeler à ce niveau :

❖ **En Relation avec le premier objectif stratégique : Faciliter la pratique des rites religieux pour les femmes et les hommes dans le cadre de l'engagement de respecter la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux** : Activité 1 " La tutelle des monuments religieux", Activité 2 " La formation des cadres des mosquées et la diffusion de la production intellectuelle et l'activité n°3 : Organisation des rites religieux : Il a été réalisé ce qui suit :

- Atteindre un taux de couverture des monuments religieux prioritaire en travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement de 82,5% en comparaison avec les prévisions qui sont de 22% , et ce en veillant à ce que les travaux d'entretien, d'aménagement et d'ameublement incluent un grand nombre des monuments religieux en adoptant une liste d'intervention annuelle des monuments religieux prioritaires en se référant à leurs états structurels généraux ( qui nécessite une intervention rapide et urgente ) afin de préserver le patrimoine religieux et en fournissant des conditions optimales pour la pratique des rites religieux .

-Enregistrement d'un taux d'absorption des postes vacants dans les monuments religieux de 17,6% par rapport aux estimations fixées à 8% , bien que le ministère des finances n'a pas autorisé de nouveaux recrutements des cadres de mosquées de l'année 2021 et ceci par la gouvernance des nominations et en ayant recours autant que possible à des mutations et aux cumul des postes afin de protéger les mosquées contre toute appropriation illicite dans le but , de préserver leurs neutralité ,de maintenir la paix sociale et de faciliter la pratique des rites religieux.

❖ **En Relation avec le deuxième objectif stratégique : Préserver la cohésion spirituelle dans la société chez les femmes et les hommes : Activité 5 " Sensibilisation et prédication religieuse" et l'activité 6" apprentissage, interprétation et intonation du Saint Coran"** : Le taux d'évolution du nombre des leçons religieux dans les mosquées et les espaces publics, des conférences, des psalmodies , des forums et des journées d'étude et de formation et des autres activités de sensibilisation et d'orientation religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays a réalisé un taux de 181,30% par rapport aux estimations qui ont été fixées à 4,6% , et ceci en réduisant la période de fermeture des mosquées et des mesjeds en 2021 par rapport à 2020 à cause de l'amélioration de la situation épidémique et de l'intensification des leçons, des conférences religieux et des autres activités de sensibilisation et d'orientation religieuse.



## **Programme N°9 : " Pilotage et Appui"**

**Responsable du Programme Madame Hajer Khatteli**

**(A partir du 1<sup>er</sup> octobre jusqu'à Présent)**

### **Chef de Cabinet**

#### **1-Les résultats de performance du programme :**

Le programme de "Pilotage et Appui" veille à assurer les fonctions de soutien pour le programme "le développement religieux " et pour tous les services de la mission au niveau central et régional.

La stratégie du programme est de soutenir et d'accompagner les programmes opérationnels afin d'atteindre leurs objectifs stratégiques et les indicateurs qui ont été fixés, en plus d'assurer la soutenabilité du budget de la mission.

Par conséquent, le programme de " Pilotage et d'appui veille à la coordination entre les programmes afin d'assurer la maîtrise de la gestion (la gestion optimale) des moyens de la mission. Son champ d'intervention comprend les domaines suivants :

-**Les ressources Humaines** : En rationalisant sa gestion afin de maîtriser la masse salariale.

-**Les Systèmes d'information** : en veillant à fournir les programmes et les logiciels informatiques qui contribuent à faciliter le travail de la mission et à fournir des informations nécessaires et opportunes et précises au moment voulu.

-**Les affaires financières** : En essayant de comprimer les dépenses publiques et à les maintenir dans les limites des crédits alloués dans le budget pour atteindre les objectifs escomptés.

-**les Affaires foncières** : En essayant à bien gérer les biens et les immeubles de la mission.

- **Les Affaires logistiques.**

-**Les affaires juridiques** : En veillant à améliorer les textes juridiques et réglementaires régissant le travail de la mission.

-**la communication** : Porter à la connaissance des citoyens les différentes activités de la mission à travers les médias, afin d'assurer une plus large implication d'eux.

-**Les achats** : En déterminant correctement les besoins annuels nécessaires en équipements, mobiliers, meubles et autres dépenses pour les différents services afin d'inscrire leurs coûts totaux dans le projet de budget de la mission.

La stratégie du programme s'inscrit dans le cadre des engagements internationaux de l'Etat Tunisien qui a ratifié la convention des objectifs du développement durable (à l'horizon 2030) fixés par les Etats membres des Nations Unies, et c'est notamment le cas pour ce qui suit :

- ❖ **L'Objectif 8** : qui stipule de promouvoir une croissance économique soutenue, partagée pour tous les secteurs et les catégories, durable et assurant le plein emploi des facteurs de production et garantissant un travail décent pour tous (femmes, hommes, jeunes, personnes Handicapées.....).
- ❖ **Objectif 10** : Qui prévoit la réduction des disparités entre les pays et à l'intérieur de chaque pays.

La stratégie du programme "Pilotage et Appui" au niveau national comprend **les deux principaux axes** suivants :

**1-Assurer la gouvernance de la mission et de ses programmes** : En instaurant une bonne gouvernance, en réformant l'administration et en luttant contre la corruption par :

- Le renforcement des mécanismes de pilotage, de coordination entre les programmes, d'harmonie au niveau de toute la mission, de suivi et d'évaluation de la performance des différents programmes.
- Présenter les activités de la mission, fournir les informations et en assurer un accès facile.
- Appliquer les principes de gouvernance et de prévention de la corruption dans le cadre de l'engagement à respecter les lois, les règlements et les procédures en vigueur.
- Renforcer les capacités professionnelles des agents et des cadres au niveau central et régional en organisant des sessions de formation à leur profit afin d'augmenter leurs performances, mettre à jour leurs connaissances et suivre les nouvelles évolutions.
- Développer l'administration par la mise en place d'une administration électronique et simplifier les procédures pour éliminer la bureaucratie : En effet, le développement de l'administration électronique et la promotion de l'open gouvernement est l'un des piliers les plus importants du programme de développement administratif. Cela s'insère dans le cadre d'un programme global de réforme et de modernisation de l'administration en Tunisie, que la mission cherche à mettre en œuvre dans les années prochaines, puisqu'il permettra la mise en place d'une administration efficace et ouverte qui fournit des services publics à travers des procédures simplifiées et de haute qualité accessible au citoyen et à l'entreprise.
- Soutenir la décentralisation et renforcer l'indépendance des régions.
- Produire et publier des statistiques conformément aux normes internationales.
- Garantir le droit de toute personne physique ou morale d'avoir accès à l'information.

- Entreprendre les réformes concernant la gouvernance des établissements publics.

**2-Assurer une gestion efficace des ressources de la mission** : En soutenant les programmes et garantissant l'utilisation optimale des ressources humaines, financières et logistiques à travers :

- La définition précise des besoins de la mission au niveau du budget et en veillant à la bonne affectation de la consommation des crédits pour répondre aux besoins.

- La consommation du total des crédits inscrits au budget de la mission relatif aux dépenses d'investissement.

- Gérer les ressources humaines d'une manière efficiente et efficace en :

- ❖ Définissant les besoins en ressources humaines selon la spécialisation, l'affectation et la réaffectation des agents selon les besoins des différents services.
- ❖ Formant et recyclant les agents des cadres communs et spécifique afin d'augmenter leurs performances, mettre à jour leurs connaissances et les mettre au courant des évolutions des métiers.
- ❖ Evaluant la rentabilité des agents et suivre leurs parcours professionnels (avancements, promotions, .... etc.)

### **L'Objectif Stratégiques 9-1 : Améliorer la gouvernance de la mission :**

Pour assurer l'amélioration de la gouvernance de la mission, il est nécessaire de veiller à la bonne coordination et le suivi des différents services, de développer la politique de communication de la mission par les structures de pilotage et appui à travers :

- Conduire, coordonner et suivre le travail des différents services tout en veillant à garantir l'application des lois et des procédures administratives en vigueur, de manière à garantir d'une part le respect des règles de la bonne gouvernance à savoir l'intégrité, la transparence, l'équité et l'égalité des chances d'une part, et la prévention de la corruption d'une autre part.

- Elaboration d'une politique de communication efficace pour les activités de la mission afin d'assurer une grande implication des citoyens.

Pour atteindre cet objectif, qui est considéré central, il est nécessaire de développer les méthodes de travail des structures de "pilotage et appui" au niveau de la supervision, la planification, la programmation et l'information pour se conformer aux règles et satisfaire aux conditions de la bonne gouvernance.

Cet objectif a enregistré un taux de réalisation important étant donné que ses indicateurs de performances ont enregistré les résultats suivants :

**Indicateur 9.1.1: Le taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotages prioritaires (comité de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre d'un système de gestion du budget par objectifs) :**

Unité de l'indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	75	80	85	80	94,11	95	2023

La mission veille à suivre les recommandations du comité de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre d'un système de gestion du budget par objectifs en :

- Organisant des réunions avec les intervenants dans les programmes afin de suivre les indicateurs de performances des objectifs stratégiques fixés pour chaque programme.
- Surmonter les difficultés liées à la mise en œuvre du système et proposer les solutions pour les dépasser.

La mission veillera à mettre en place les autres comités en 2022. Ce taux de réalisation enregistré est considéré comme acceptable, car il a dépassé 94,11%.

**Indicateur 9.1.2: Le taux annuel de d'évolution du nombre des visites des sites publics de la mission :**

Unité de l'indicateur	Réalisation 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	29,55	36,70	37	312	843	40	2023

Le taux d'évolution du nombre des visites des sites publics de la mission a enregistré une augmentation remarquable en 2021 (312%) par rapport à ce qui a été estimé dans le projet annuel de performance de la même année (37%), soit un taux de réalisation de 843%, en effet le nombre des visites des sites publics de la mission a atteint 312.174 visiteurs (176.000 visiteurs pour le site officiel du ministère et 136.174 pour le Facebook).

Cet écart entre ce qui a été réalisé et celui estimé s'explique par le fait que les estimations de la mission se sont appuyées seulement sur le nombre des visites de la page Facebook officielle du ministère. En effet,

La mission n'a pas eu la possibilité d'obtenir les données statistiques du site officiel du ministère pour la période 2019-2020 pour des raisons techniques liées à la conception du site qui ne l'a pas permis.

En 2021, le problème a été résolu car les services spécialisés du ministère ont développé le site dans une nouvelle version.

L'augmentation du taux annuel d'évolution du nombre des visites des sites publics de la mission pour l'année 2021 témoigne le succès de la politique de communication menée et l'interaction positive de tous ses acteurs, en consécration du principe de l'administration ouverte qui veille à *renforcer la transparence et normaliser les voies et les procédures d'accès du public aux documents administratifs* en fournissant toutes les données et les informations actualisées et précises du secteur des affaires religieuses.

La question d'achèvement de l'accomplissement des autres composantes restantes du programme de la réforme (mise en place du contrôle interne, contrôle de gestion, la comptabilité analytique, ..... ) est l'un des problèmes importantes soulevés qui empêche l'atteinte de l'objectif stratégique " l'amélioration de la gouvernance de la mission".

Il est nécessaire de changer progressivement les mentalités des agents et leurs méthodes de travail d'une part, les sensibiliser davantage afin d'assurer leurs implications d'autre part.

#### **L'Objectif Stratégiques 9-2 : Optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances :**

Cet objectif contribue à assurer une gestion efficace des ressources humaines, puisqu'il vise à maîtriser l'évolution de la masse salariale au niveau central et régional, à travers un suivi périodique et continu de l'évolution de son volume et l'examen de tous les éléments qui ont conduit à sa hausse ou sa baisse et qui se présentent comme suit :

- **le calcul du coût de la mobilité des agents** : C'est la différence entre le coût des nouveaux salariés entrant (nouveaux recrutements, mutation et détachement auprès du ministère) et ceux partant (retraite, mutation dans d'autres ministères, détachement auprès d'autres ministères, mise en disponibilité, cession définitive de travail,).

--**Le Calcul des effets d'avancements, de promotion, d'intégration, des affectations dans des emplois fonctionnels** (Effet glissement, vieillissement et technicité) afin de déterminer l'étendue de l'impact de ces facteurs sur le volume de la masse salariale.

- **La maîtrise des augmentations salariales** : Afin d'assurer l'utilisation optimale des ressources humaines en adéquation avec les compétences et les besoins d'une manière à assurer l'équité et l'égalité des chances, il est nécessaire de renforcer davantage l'affectation et la réaffectation des ressources humaines dans les divers services de la mission afin d'augmenter la performance et atteindre l'utilisation optimale

de ces ressources d'une part et s'engager à former et recycler les agents pour mettre à jour leurs connaissances et les mettre être au courant des évolutions, en respectant le principe de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes d'autre part .

**Indicateur 9.2.1: écart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale :**

Unité de l'indicateur	Réalisation 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
M.D	<b>11</b>	<b>948</b>	<b>900</b>	<b>2.907</b>	<b>323</b>	<b>650</b>	<b>2023</b>

La différence entre les estimations et les réalisations de la masse salariale a enregistré une augmentation remarquable en 2021 par rapport à ce qui a été estimé dans le projet annuel de performance de la même année puisqu'elle s'est élevée à 2.907 M.D. Cela s'explique par le non-paiement des cotisations à la charge de l'employeur et des agents pour les cadres des mosquées exerçant à plein temps qui sont affiliés à la caisse nationale de retraite et à la prévoyance sociale et bénéficiaires de la couverture sociale à partir du 1 er janvier 2021 conformément aux dispositions du décret gouvernemental n°2020-762 du 31 août 2020, relatif à la couverture sociale des cadres des mosquées.

Cela est dû à des difficultés techniques au niveau du système " Insaf" pour activer la date du début de l'ouverture de droit au bénéfice de la couverture sociale et en outre la nécessité de vérification de la liste des cadres des mosquées pouvant bénéficier de la couverture sociale ,ce qui a nécessité la réalisation de recoupements avec la caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale, la Caisse Nationale de sécurité Sociale et les services du Ministère des Finances, tout en notant que ces cadres ont bénéficié de la couverture sanitaire selon le régime du tarif réduit ou le régime soin gratuit avant d'avoir bénéficié de la sécurité sociale conformément aux dispositions du décret gouvernemental indiqué précédemment.

**Indicateur 9.2.2: Le taux des agents formés par sexe dans les domaines prioritaires :**

Unité de l'indicateur	Réalisation 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	<b>11</b>	<b>0,23</b>	<b>10</b>	<b>6,26</b>	<b>62,6</b>	<b>14</b>	<b>2023</b>

Le pourcentage des agents formés dans les domaines prioritaires en 2021 est jugé acceptable par rapport à ce qui a été estimé dans le projet annuel de performance pour la même année. Parmi les raisons qui ont entravé l'atteinte de la valeur cible est le coût élevé de la session de formation réalisée au profit des directeurs régionaux des affaires religieuses relatif au " leadership administratif " d'un coût d'environ 13 M.D.

L'une des problématiques les plus importantes qui empêche la réalisation de cet objectif est la difficulté d'adéquation actuellement entre les compétences et les besoins, en absence de recrutements externes et le manque de motivation des agents d'autres missions (ministères) pour intégrer ou être muté à la mission des affaires religieuses.

Il faudrait penser à une nouvelle réaffectation des agents afin de faire correspondre autant que possible les compétences aux besoins. Ceci reste tributaire de la disponibilité des compétences demandées afin de répondre aux besoins spécifiques

**L'Objectif Stratégiques 9-3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui :**

**Assurer une gestion efficace des ressources de la mission :**

Pour assurer la soutenabilité du budget et optimiser les ressources financières de la mission afin d'atteindre l'efficacité du programme pilotage et appui, Il faut veiller d'une part à rationaliser davantage les dépenses publiques et optimiser d'autre part le suivi et l'exécution du budget de la mission en améliorant le taux de consommation des crédits inscrits au budget.

Cet objectif reflète l'orientation stratégique de la mission afin d'assurer une gestion efficace des ressources et il a enregistré un taux de réalisation acceptable, étant donné que ses indicateurs de performances ont enregistré les résultats suivants :

**Indicateur 9.3.1: écart Budgétaire entre les prévisions et les réalisations :**

Unité de l'indicateur	Réalisation 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
M.D	341	404	1.500	4.664	310,94	500	2023

L'écart budgétaire entre les prévisions et les réalisations a enregistré une augmentation en 2021 par rapport à ce qui a été estimé pour la même année. En 2021 cet écart s'est élevé à 4.664 MD. Ceci est expliqué principalement par :

-La suspension de la saison de pèlerinage et le report du concours international d'apprentissage, d'interprétation et d'intonation du Saint Coran, outre-le non-décaissement de 150 MD en paiement pour les études d'aménagement du siège de la mission et un montant de 300 M.D pour l'acquisition des voitures de service en raison du non-respect du fournisseur de ses obligations contractuelles en 2021.

- le non-paiement des cotisations à la charge de l'employeur et des agents pour les cadres des mosquées exerçant à plein temps, affiliés à la caisse nationale de retraite et à la prévoyance sociale et bénéficiant de la couverture sociale à partir du 1 er janvier 2021 conformément aux dispositions du décret gouvernemental n°2020-762 du 31 août 2020, relatif à la couverture sociale des cadres des mosquées pour les raisons évoquées et mentionnées ci-dessus.

**Indicateur 9.3.2: Le poids Budgétaire du programme "Pilotage et Appui "par rapport au budget de la mission :**

Unité de l'indicateur	Réalisation 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	<b>20,02</b>	<b>6,24</b>	<b>12,21</b>	<b>3,48</b>	<b>28,50</b>	<b>11,80</b>	<b>2023</b>

Le poids du budget du programme "Pilotage et Appui" par rapport au budget de la mission a enregistré une diminution remarquable pour l'année 2021 pour atteindre 3,48% contre 12,21% estimé dans le projet annuel de performance pour la même année.

Ce taux ne dépassant pas les 10% (et dans les cas limites les 15%), est considéré comme satisfaisant. Ce qui explique le souci de la mission d'assurer la meilleure efficacité du programme pilotage et Appui par la bonne allocation des crédits alloués aux salaires et aux dépenses de fonctionnement et la rationalisation de leurs consommations, tout en apportant l'appui nécessaire au programme "le développement religieux".



### Indicateur 9.3.3: Coût de fonctionnement par agent :

Unité de l'indicateur	Réalisation 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 par rapport aux prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Dinars	<b>19,697</b>	<b>18,24</b>	<b>18</b>	<b>41,723</b>	<b>231,80</b>	<b>17</b>	<b>2023</b>

Le Coût de fonctionnement par agent a connu une augmentation remarquable pour l'année 2021 pour atteindre 41,723 D par rapport à ce qui a été estimé dans le projet annuel de performance pour la même année qui est 18 D.

Ce décalage notable entre ce qui a été réalisé et celui qui a été estimé est expliqué par la révision de la formule de calcul du coût de fonctionnement par agent qui consiste à diviser le total du coût de rémunération et des dépenses de gestion sur le nombre des agents pour l'année 2021.

Il est à noter que les valeurs cibles du projet annuel de performance pour l'année 2023 seront révisées sur la base de la mise à jour de la formule de calcul.

Les impayées sont considérées comme l'une des problématiques les plus importantes qui entrave la réalisation de cet objectif, notamment en ce qui concerne les dépenses de consommation d'électricité et d'eau des mosquées et des masjeds, compte tenu de la non-augmentation des crédits budgétaires alloués à cet effet.

Il faudrait sensibiliser davantage les cadres des mosquées de la nécessité de rationaliser la consommation d'une part et d'établir un programme de rationalisation de la consommation d'énergie dans les monuments religieux d'autre part.

## 2-Les résultats d'exécution du budget du programme du "Pilotage et appui" :

Tableau n° 1

L'exécution du budget du programme "Pilotage et Appui" pour l'année 2021  
en comparaison avec les prévisions  
Répartition par nature de la dépense

Unité : mille dinars

Dépenses		Prévisions 2021 L.F. complémentaire (1)	Réalizations 2021 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions 2021	
				Le montant (1)-(2)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Crédits d'engagement	3.375	3.203	172	94,90
	Crédits de paiement	3.375	3.203	172	94,90
Dépenses de gestion	Crédits d'engagement	2.037	1.896	141	93
	Crédits de paiement	2.037	1.896	141	93
Dépenses d'interventions	Crédits d'engagement	11.347	10.732	615	94,58
	Crédits de paiement	11.347	10.732	615	94,58
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	2.030	1.820	210	89,65
	Crédits de paiement	540	71	467	13,14
Dépenses des opérations financières	Crédits d'engagement	-	-	-	-
	Crédits de paiement	-	-	-	-
<b>Total Général</b>	<b>Crédits d'engagement</b>	<b>18.789</b>	<b>17.651</b>	<b>1.138</b>	<b>93,94</b>
	<b>Crédits de paiement</b>	<b>17.299</b>	<b>15.902</b>	<b>1.397</b>	<b>91,92</b>

\*Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

Le budget total alloué au programme de Pilotage et appui en 2021 est de 17.839 M.D. Il est à noter que le montant total du programme a été diminué par la loi de finance complémentaire pour atteindre 17.299 M.D.

Parmi les plus importants changements qui ont touché la répartition initiale du budget du programme " Pilotage et Appui ". On Cite principalement les transferts dans le même programme qui se présentent comme suit. :

- Le transfert d'un montant de 212 M.D de l'article 101 relatif à la rémunération des personnels permanents à l'article 100 relatif aux " indemnités allouées au pouvoir public".
- Le transfert d'un montant de 326 M.D de l'article 300 " les transferts" à l'article 201 " dépenses de fonctionnement des services publics"

Ce tableau montre que les taux de consommation des crédits de paiement et d'engagement dépassant 93% sont considérés très satisfaisant à l'exception des crédits de paiement des dépenses d'investissement, ceci est dû principalement au non-décaissement des crédits alloués aux projets suivants :

- L'aménagement du siège du ministère d'un montant de 150 M.D en engagement et en paiement.
- La construction d'une direction régionale à Béja d'un montant de 1.080 M. D en engagement et 130 M.D en paiement.
- Acquisition de voitures pour les directions régionales et les services centraux d'un montant de 300 M.D en engagement et 150 M.D en paiement à la suite du non-respect de fournisseur à ses engagements.
- Acquisition de logiciels d'un montant de 100 M.D en engagement et 50 MD en Paiement.

## Tableau n° 2

### L'exécution du budget du programme "Pilotage et Appui" pour l'année 2021 en comparaison avec les prévisions

#### Répartition par sous-programme et activités (Crédits de paiements)

Unité : mille dinars

Désignation des sous-programmes	Désignation des activités	Prévisions 2021 (L.F.C) (1)	Réalizations 2021 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions	
				Montant (1)-(2)	Taux de réalisation (2) / (1)
<b>Sous-programme centraux</b>	<b>Activités centrales</b>				
<b>Sous-programme 1 :</b>	<b>Activité 1 :</b>	<b>1.460</b>	<b>1.408</b>	<b>52</b>	<b>96,44</b>
<b>Pilotage et appui</b>	<b>Pilotage</b>				
	<b>Activité 2 :</b>	<b>15.839</b>	<b>14.494</b>	<b>857</b>	<b>94,46</b>
	<b>Soutien</b>				
<b>Total</b>		<b>17.299</b>	<b>15.902</b>	<b>1.397</b>	<b>91,92</b>

Le taux de consommation des crédits du programme " pilotage et Appui " par rapport aux estimations a dépassé 94%. Ce taux est considéré élevé, ce qui explique les efforts déployés par la mission pour exécuter les activités du sous-programme "Pilotage et appui" conformément aux objectifs fixés du programme afin d'atteindre les valeurs cibles.

Ce tableau met en évidence l'impact direct des activités réalisés et des interventions sur la performance du programme en relation avec le budget qui lui est alloué, ce qui a permis d'atteindre les résultats présentés ci-dessus (dans la partie réservée à la présentation et l'analyse des résultats des indicateurs de performances) et qu'il convient de les rappeler à ce niveau :

❖ **En Relation avec le premier objectif stratégique : Améliorer la gouvernance de la mission :**

Activité 1 " le pilotage". On a pu réaliser ce qui suit :

-Atteindre un taux annuel d'exécution des recommandations des comités de pilotages prioritaires (le comité de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre d'un système de gestion du budget par objectifs) de 80% par rapport aux estimations de 85%. Cela montre le souci de la mission pour exécuter les recommandations du comité et les efforts déployés pour surmonter les difficultés liées à la mise en place du système et proposer les solutions pour les dépasser.

- Atteindre un taux annuel d'évolution du nombre des visites des sites publics de la mission de 312% par rapport à ce qui a été estimé dans le projet annuel de performance de la même année (37%), soit un taux de réalisation de 843%. En effet, le nombre des visites des sites publics de la mission a atteint 312.174 visiteurs (176.000 visiteurs pour le site officiel du ministère et 136.174 pour la page Facebook).

❖ **En Relation avec le deuxième objectif stratégique : Optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances : Activité 2 "Soutien" : La mission a pu réaliser ce qui suit :**

- Maitriser l'écart entre les estimations et les réalisations de la masse salariale en 2021 par rapport à ce qui a été estimé dans le projet annuel de performance pour la même année , si on exclut le montant de 2.907 M.D qui n'a pas été payé au titre des cotisations à la charge de l'employeur et des agents pour les cadres des mosquées exerçant à plein temps , affiliés à la caisse nationale de retraite et à la prévoyance sociale et bénéficiaires de la couverture sociale à partir du 1 er janvier 2021 conformément aux dispositions du décret gouvernemental n°2020-762 du 31 août 2020, relatif à la couverture sociale des cadres des mosquées.
- Atteindre un taux acceptable d'agents formés par sexe dans les domaines prioritaires de 6,26 % par rapport aux estimations 10%

❖ **En Relation avec le troisième objectif stratégique : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui : Activité 2 "Soutien" : La mission a pu réaliser ce qui suit :**

- Maitriser l'écart Budgétaire entre les prévisions et les réalisations en 2021 par rapport à ce qui a été estimé dans le projet annuel de performance de la même année. Cet écart en 2021 a atteint 4.664 M. D. Ceci est expliqué principalement par La suspension de la saison de pèlerinage et le report du concours international d'apprentissage, d'interprétation et d'intonation du Saint Coran, outre-le non-décaissement de 150 MD en paiement pour les études d'aménagement du siège de la mission et un montant de 300 M.D pour l'acquisition des voitures de services en raison du non-respect du fournisseur de ses obligations contractuelles en 2021.

En plus de ce qui a été présenté ci-dessus, il y a eu non-paiement des cotisations à la charge de l'employeur et des agents pour les cadres des mosquées exerçant à plein temps, affiliés à la caisse nationale de retraite et à la prévoyance sociale, à partir du 1 er janvier 2021 conformément aux dispositions du décret gouvernemental n°2020-762 du 31 août 2020, relatif à la couverture sociale des cadres des mosquées pour les raisons expliquées ci -dessus.

- La réalisation d'une baisse significative du poids du budget du programme "Pilotage et Appui" par rapport au budget de la mission pour atteindre 3,48% contre 12,21% estimé dans le projet annuel de performance pour l'année 2021. Ce qui explique le souci de la mission d'assurer la meilleure efficacité du programme pilotage et Appui par la bonne allocation des crédits liés aux salaires et aux dépenses de fonctionnement et la rationalisation de leurs consommations, tout en apportant l'appui nécessaire au programme "le développement religieux"